



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-89666>

Département(s) de publication : **33, 86, 87, 16, 17, 79**

Annonce n° **24-89666**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Région Nouvelle Aquitaine

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : CONTRAT DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT FERROVIAIRE REGIONAL DE VOYAGEURS DU LOT A « POITOU CHARENTES »

**Description** : Le présent avis concerne la mise en concurrence du réseau de transport régulier ferré de voyageurs, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis fait suite à l'avis de préinformation n° 2023-445585 envoyé au JOUE le 17 juillet 2023. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera spécifiquement dédié à l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A Poitou Charentes. Précisément, le lot A " Poitou Charentes" comprend les liaisons suivantes : - Poitiers-Châtelleraut - Poitiers - Angoulême - Poitiers - La Rochelle - Angoulême - Bordeaux - Niort - Saintes - Royan - Angoulême - Saintes - Royan - La Rochelle - Bordeaux - La Rochelle - Rochefort. L'ensemble de ces lignes correspond à une offre théorique de 4.6 millions train-kilomètres (Service Annuel 2024), qui pourra augmenter potentiellement jusqu'à près de 7,5 millions de train-kilomètres en cours d'exécution du contrat de service public visé par cet avis selon les modalités qui seront précisées dans le DCE. L'opérateur se verra principalement confier les prestations suivantes : - l'exploitation du service de transport ferroviaire régional de voyageurs sur le périmètre géographique et les missions concernées, éventuellement des circulations routières complémentaires en rabattement ou de substitution ; - le pilotage et la supervision opérationnelle de l'exploitation : conception de l'offre et adaptation, supervision du trafic en temps réel, gestion des situations perturbées ; - la gestion, l'entretien et la maintenance des matériels, installations et équipements nécessaires à l'exécution du service et, notamment, la maintenance des niveaux 1, 2 et 3 des matériels roulants ; ainsi que, le cas échéant, l'évolution des installations et équipements de maintenance rendus nécessaires par l'évolution de l'offre de service; - l'accueil et l'information individuelle spécifique des voyageurs dans les gares

régionale et la mise en place de nouveaux services client à titre de test ; - l'information voyageurs à bord ; - le contrôle des titres de transport, l'accompagnement des usagers et la lutte contre la fraude à bord et en gare ; - la maintenance de niveau N1 des équipements physiques de vente et de distribution ainsi que des équipements physiques de validation ; - la distribution et la vente physique des titres de transport. Pour ce faire, le Titulaire aura accès à un système MaaS billettique régional ; - l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu aux voyageurs ; - le gardiennage des équipements et installations ; - l'organisation des missions de police ferroviaire ; - le suivi des prestations de sûreté réalisées par la SUGE ; - l'organisation de la part de gestion de la relation client réalisée au niveau local. La Région demandera aux candidats de répondre à des niveaux d'offres de transports équivalents ou supérieurs à celui de 2024, par paliers, qu'elle pourra activer, et pouvant atteindre 50% ou plus. Les conditions de mise en oeuvre de ces évolutions éventuelles seront précisées dans le DCE. L'exécution de la période d'exploitation prévisionnelle des services ferroviaires par l'opérateur débutera à compter du mois de décembre 2027, pour une durée de dix (10) années. Cette période d'exploitation sera précédée d'une période de préexploitation d'une durée minimale de dix-huit (18) mois. Les matériels roulants nécessaires à l'exécution du contrat de service public seront mis à disposition de l'opérateur soit par la Région, soit par la Société Publique Interrégionale pour les Investissements dans le Transport (SPIIT) dans des conditions qui seront fixées dans les documents de la consultation. Un centre de maintenance, situé à Saintes, dédié aux lignes de l'ensemble Poitou-Charentes, est mis à disposition de l'opérateur.

**Identifiant de la procédure :** cd239825-bd32-4827-921c-42129c77e14f

**Avis précédent :** 445585-2023

**Identifiant interne :** 2024I000S04122

**Principales caractéristiques de la procédure :** Le présent contrat est un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs conclu sur le fondement du règlement (CE) n° 1370 /2007 du Parlement européen et du Conseil du 23.10.2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, des articles L. 2121-16 L. 2121-17-1 et L. 2121-17-2 du code des transports et du décret n° 2019-1083 du 24.10.2019 relatif aux modalités de passation et d'exécution des contrats de service public de transport ferroviaire de voyageurs. La procédure de passation est également régie, par renvoi du code des transports et du décret n° 2019-1083 précité, par des dispositions portant sur les délégations de service public (articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et du Code de la commande publique.

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60210000 Services de transport ferroviaire public

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Gironde ( FRI12 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

Règlement (CE) n° 1370/2007 Code de la commande publique ; Code des transports et notamment son article L. 2121-17-1

## 2.1.6 Motifs d'exclusion

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Contrat de service public pour l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A "Poitou Charentes"

**Description** : Le présent avis concerne la mise en concurrence du réseau de transport régulier ferré de voyageurs, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis fait suite à l'avis de préinformation n° 2023-445585 envoyé au JOUE le 17 juillet 2023. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera spécifiquement dédié à l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A Poitou Charentes. Précisément, le lot A " Poitou Charentes" comprend les liaisons suivantes : - Poitiers - Châtelleraut - Poitiers - Angoulême - Poitiers - La Rochelle - Angoulême - Bordeaux - Niort - Saintes - Royan - Angoulême - Saintes - Royan - La Rochelle - Bordeaux - La Rochelle - Rochefort L'ensemble de ces lignes correspond à une offre théorique de 4.6 millions train-kilomètres (Service Annuel 2024), et potentiellement jusqu'à 5,6 millions de train-kilomètres à l'horizon de la mise en exploitation de ces lignes dans le cadre du contrat de service public visé par cet avis. L'opérateur se verra principalement confier les prestations suivantes : - l'exploitation du service de transport ferroviaire régional de voyageurs sur le périmètre géographique et les missions concernées, éventuellement des circulations routières complémentaires en rabattement ou de substitution ; - le pilotage et la supervision opérationnelle de l'exploitation : conception de l'offre et adaptation, supervision du trafic en temps réel, gestion des situations perturbées ; - la gestion, l'entretien et la maintenance des matériels, installations et équipements nécessaires à l'exécution du service et, notamment, la maintenance des niveaux 1, 2 et 3 des matériels roulants, ainsi que, le cas échéant, l'évolution des installations et équipements de maintenance rendus nécessaires par l'évolution de l'offre de service ; - l'accueil et l'information individuelle spécifique des voyageurs dans les gares régionale et la mise en place de nouveaux services client à titre de test ; - l'information voyageurs à bord ; -le contrôle des titres de transport, l'accompagnement des usagers et la lutte contre la fraude à bord et en gare ; - la maintenance de niveau N1 des équipements physiques de vente et de distribution ainsi que des équipements physiques de validation ; - la distribution et la vente physique des titres de transport. Pour ce faire, le Titulaire aura accès à un système MaaS billettique régional ; - l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu aux voyageurs ; - le gardiennage des équipements et installations ; - l'organisation des missions de police ferroviaire ; - le suivi des prestations de sûreté réalisées par la SUGE ; - l'organisation de la part de gestion de la relation client réalisée au niveau local. La Région demandera aux candidats de répondre à des niveaux d'offres de transports équivalents ou supérieurs à celui de 2024, par paliers, qu'elle pourra activer, et pouvant atteindre 50% ou plus. Les conditions de mise en oeuvre de ces évolutions éventuelles seront précisées dans le DCE. L'exécution de la période d'exploitation prévisionnelle des services ferroviaires par l'opérateur débutera à compter du mois de décembre 2027, pour une durée de dix (10) années. Cette période d'exploitation sera précédée d'une période de préexploitation d'une durée minimale de dix-huit (18) mois. Seront mis à disposition de l'attributaire les biens suivants : - Les matériels roulants nécessaires à l'exécution du contrat de service public ; - un centre de maintenance, situé à Saintes, dédié aux lignes de l'ensemble Poitou-Charentes ;

**Identifiant interne** : 2024I000S04122

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60210000 Services de transport ferroviaire public

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Gironde ( FRI12 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,201,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations relatives aux avis antérieurs :**

**Identifiant de l'avis antérieur :** 445585-2023

**Informations complémentaires :** La valeur du marché correspond au montant cumulé de la contribution d'exploitation versée par la Région à l'opérateur et correspondant aux coûts d'exploitation de l'opérateur augmenté d'un bénéfice raisonnable. Les critères de sélection des candidatures et des offres du présent contrat seront précisés dans les documents de la consultation (Règlement de la candidature et Règlement de la consultation).

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://demat-ampa.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Pas encore connu

**Un accord de confidentialité est requis :** oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité** : Un accord de confidentialité sera requis lors de la phase offre de la présente consultation.

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du code de justice administrative jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du code de justice administrative. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui devra être déposé dans les deux mois à compter de la publication par la Région Nouvelle-Aquitaine de l'avis d'attribution du contrat. Les recours pourront être introduits devant le tribunal administratif de Bordeaux.

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Bordeaux

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Région Nouvelle Aquitaine

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Bordeaux

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Région Nouvelle Aquitaine

**Numéro d'enregistrement** : 20005375900011

**Adresse postale** : 14 rue François de Sourdis

**Ville** : Bordeaux cedex

**Code postal** : 33077

**Subdivision pays (NUTS)** : Gironde ( FRI12 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Service des marchés

**Adresse électronique** : unite.transportsdacp@nouvelle-aquitaine.fr

**Téléphone** : 0557578000

**Adresse internet** : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

**Profil de l'acheteur** : <https://demat-ampa.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Bordeaux

**Numéro d'enregistrement** : 17330005400025

**Adresse postale** : 9 rue TASTET

**Ville** : Bordeaux cedex

**Code postal** : 33077

**Subdivision pays (NUTS)** : Gironde ( FRI12 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Greffe du Tribunal Administratif

**Adresse électronique** : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

**Téléphone** : 0556993800

**Adresse internet** : <https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : e9e9fbb4-e4a7-412e-a5d7-83476debb1b7 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 30/07/2024 à 10:32

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 30/07/2024